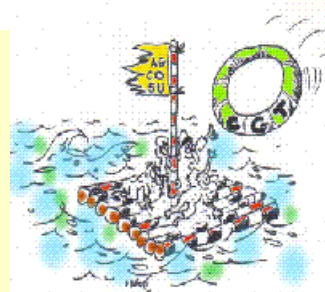




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes MAI 2012

N°37

LE CHANGEMENT, c'est MAINTENANT !

Le scrutin du 6 mai dernier a porté au pouvoir un nouveau Président de la République, un nouveau Gouvernement, une nouvelle politique. Bref, plein d'espoirs pour l'ensemble des salariés de ce pays que le dernier pouvoir libéral a trop longtemps ignoré, méprisé et malmené. Oui, un nouveau style est nécessaire, une nouvelle époque ! Les Organisations syndicales ont été insultées, leur histoire, qui est aussi l'histoire des français, trainée dans la boue.

Cette attitude générale, mélange de dédain, de mépris et d'autoritarisme, a été trop souvent rencontrée au niveau des postes de commande de l'administration d'État. La Douane ne fait pas exception, bien entendu ... Nous en voulons pour preuve le dernier coup bas de Jérôme Fournel, qui revisite à sa façon, le code général de la Sécurité sociale en transformant des autorisations d'absence en congés maladie. Jérôme le Magicien a encore frappé !

Cette ambiance délétère, ce pouvoir détestable aura contribué à affaiblir durablement la société française en la déstabilisant, en dressant les uns contre les autres.

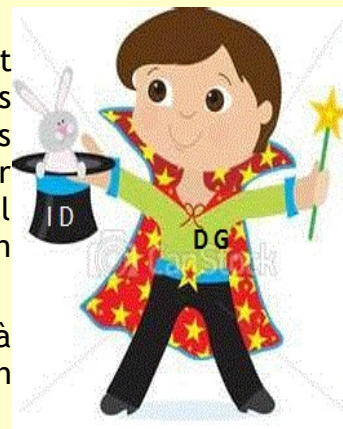
La campagne électorale s'achève sur des notes de guerre civile, et de montée des extrémismes.

Notre administration douanière est durablement affaiblie, fragilisée par des réductions d'emploi aveugles et régulières. Et ce n'est pas la mise en place d'opérations de réingénierie douanières qui y changeront quelque chose. Le corps social douanier est malade, épuisé et sans repère. L'encadrement n'y joue plus le rôle escompté. La maîtrise des relations humaines a été délaissée pour la surveillance des radars, tableaux de bords et autres panels ...

Nous avons tous besoin d'un autre style, d'autres relations sociales et d'un autre commandement. Les douaniers ont beaucoup donné.

Le SNAD-CGT demande un arrêt immédiat des suppressions d'emplois sous peine de mort annoncée de notre administration. Nous sommes également convaincus que de nombreuses forces vives de la Nation, jusqu'alors protégées par l'ancien pouvoir, pourraient également contribuer à l'effort collectif. N'oublions pas qu'à ce jour, se sont les seuls salariés qui ont supporté la crise !

Le SNAD-CGT reste vigilant et lucide ! Dans un contexte économique particulièrement défavorable et verrouillé, nous attendons des gestes clairs du nouveau maître de l'Elysée. Nous attendons également les résultats des prochaines élections législatives. Seule une majorité de gauche permettra de mettre en œuvre les promesses du candidat François Hollande. Une fois de plus, nous serons vigilants et attentifs. Nous sommes lucides et le grand espoir du 6 mai dernier reste sous surveillance !



Info

DOUANES



Communiqué intersyndical à l'occasion du groupe de travail « Dialogue social » du 15 mai 2012

La convocation de ce groupe de travail, théoriquement consacré au dialogue social, intervient à une date très étrange. En effet, les orientations, les règles et les acteurs de ce dialogue social sont susceptibles de changer ou sont sur le point de le faire :

- au moment même où cette réunion est convoquée, un nouveau Président de la République prend ses fonctions et doit nommer un Premier Ministre puis un Gouvernement. Il n'est pas certain que ce nouvel exécutif mette totalement ses pas dans ceux du précédent concernant le dialogue social dans la Fonction publique.
- un certain nombre de textes doivent encore être adoptés sur des points en suspens par rapport à l'ordre du jour. C'est en particulier le cas concernant les nouvelles règles en matière de droits syndicaux pour lesquelles les circulaires Fonction publique sont attendues depuis des mois.
- enfin, même sans focaliser sur les rumeurs de changement à la tête de notre administration, le poste de responsable des ressources humaines est vacant depuis des mois et ne sera occupé que dans 15 jours.

Cette réunion n'est donc pas utile car elle ne pourra pas permettre de répondre aux questions qui se posent en matière de dialogue social.

Ces questions sont pourtant nombreuses et la première est celle de la qualité des relations sociales.

En l'occurrence, malgré le satisfecit prononcé par M. Bonnet lors de la formation de élus en comité technique hier à Bercy, la tempête soulevée par l'attaque contre les ID sa gestion (ou son absence de gestion) prouvent que le dialogue social est bien malade dans notre administration. C'est ce que sont venus vous rappeler les collègues rassemblés une nouvelle fois devant la Direction générale pour exiger le retrait de cette note provocatrice.

CAP A L'OUEST



Déclaration préalable à la CAPLI n°2 du 26 avril 2012

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale, le SNAD-CGT tient, par le biais de cette commission paritaire, à intervenir sur les éléments suivants:

Une CAP Centrale concernant les recours évaluation en catégorie B s'est tenue le mardi 20 mars dernier à Montreuil dans un climat déplorable, à tel point que la CGT a refusé de continuer à siéger.

Décision difficile à prendre pour des élus du personnel, mais notre OS ne peut que déplorer un dialogue social de plus en plus difficile, même violent dans certaines attaques verbales !

Là n'est pas le sujet aujourd'hui, mais nous souhaitons rappeler par exemple que des dossiers de recours en Centrale de 2010 (tous grades confondus) ne sont toujours pas traités, que leur nombre en 2011 va exploser, rendant l'exercice de plus en plus aberrant !

Quel mépris envers les agents que ces retards, imputables, selon la DG, aux DI qui ne font pas remonter assez vite les dossiers et aux OS aussi qui ne signent pas assez vite les procès-verbaux de séance...

Apprécions au passage cette délicatesse, méprisable !

La CGT sera ferme, l'Administration ne fera pas peser sur nos épaules les lacunes de son système d'évaluation et les incohérences dans son application par la hiérarchie !

Nous savons, Monsieur le Président, votre attachement au véritable dialogue social au sein de la DI de Nantes, devant permettre de défendre les agents que nous représentons.

Nous tenons à réaffirmer, dans cette instance, que la CGT n'a pas coutume de revenir sur ses actes et n'aura de cesse de faire valoir ses droits et moyens syndicaux dans un seul et unique but, la défense de tous les agents, de toutes catégories dans le cadre des CAP et dans les CT.

Pour cette CAPLI n°2 nous réitérons le seul principe qui assure neutralité et égalité aux agents, à savoir le principe de la linéarité de carrière dans chaque corps et chaque grade avec avancement aux conditions statutaires.

Enfin, les élus CGT à cette CAP se sont posés la question quant à siéger ou pas aujourd'hui, pour faire suite au mouvement de grogne des douaniers, à l'encontre de la note de la DG du 16 avril dernier, sous le N° 120808.

Quels adjectifs utiliser pour dénoncer ce raisonnement inepte dont ce Directeur Général a maintenant le secret, pour imposer à la famille douanière, ses mauvais plans dits de « Performance », où la Douane n'est plus qu'un champ de ruines.

En effet, sans jamais avoir fait part de sa « délicate intention », et ce à minima avec les organisations syndicales, ce Directeur général a décidé unilatéralement et au-delà du texte de loi d'assimiler les indispositions passagères, qui sont des autorisations d'absence, aux congés de maladie ordinaire et en forçant son application de façon rétroactive au 1er janvier 2012.

Cette annonce s'est répandue à travers les services douaniers comme une traînée de poudre en suscitant une indignation légitime.

Non seulement, ce directeur général bafoue le dialogue social, mais de plus il s'assoit sur le Code de la Sécurité Sociale, sur le Statut de la Fonction Publique en pompant 10 jours sur les 90 jours cumulés de maladie ordinaire ouvrant droit à rémunération pleine et entière, il s'essuie allègrement les pieds sur la Loi de finances pour 2012 (2011 - 1977) qui ne prévoit, pour jour de carence, que le 1er jour de l'arrêt de maladie ordinaire, enfin il fait un hold-up sur nos salaires en ne payant pas les jours d'autorisations d'absences dits « d'indispositions passagères » et cerise sur son gâteau avec effet rétroactif au 1er janvier de cette année.

Que dire de plus, que lui opposer notre profond mépris, car nous ne le méritons pas à la tête de notre Administration.

Par contre, nous affirmons solennellement ici, que nous allons tout faire, tout mettre en œuvre, pour leur pourrir leurs chiffres de performance et ce jusqu'au retrait final de cette lamentable note et le remboursement des jours injustement prélevés, sur le compte des agents.

Nous engageons les agents de l'interrégion de Nantes, dans leur ensemble à ne plus fournir les chiffres SIGRID, de la même manière que la note délictueuse, les actions sont d'application immédiate.

Les élus CGT en CAPL
Cécile BAILHET
Alain LE PORT
Jean Luc PELLUCHON

Compte Rendu de la CAPLI n°2 du 26 avril 2012

TABLEAU D'AVANCEMENT C2/C1 LISTE D'APTITUDE au grade de Contrôleur

En préambule, nous avons fait une déclaration préalable (texte joint) dans laquelle nous nous insurgons contre la note de la DG du 16 avril dernier sur le hold-up des indispositions. Notre déclaration, si elle dénonce cet état de fait, engage également un processus d'actions dont la perturbation des SIGRID en ne rentrant pas leurs chiffres de performance. Pas d'auto-contrôles, pas de résultats contentieux, remplissage du rapport de service sur support papier, etc.....

Nous avons toutefois décidé de siéger ce jour afin uniquement de ne pas pénaliser les collègues qui sollicitent cette promotion en liste d'aptitude.

Le Président s'est contenté de donner une réponse basique de la DG (retrait de l'effet rétroactif et promulgation de la Loi de 2011 sur les jours de carence).

Tableau d'avancement au grade de C1:

Année 2011, au plan national 341 promotions et 25 sur liste complémentaire, ce qui a représenté pour Nantes 24 promotions, sans la liste complémentaire.

Année 2012, 658 sont inscrits au national et 17 pour la DI.

Proposition est faite par le président d'inscrire l'ensemble du tableau dans l'ordre, sauf un agent, pour dossier délicat.

Examen de la liste d'aptitude:

Dans le cadre de la liste d'aptitude, le SNAD CGT privilégie la liste nationale, l'ancienneté dans le corps d'origine, en prenant en compte la spécificité de la surveillance par l'intégration des années bonifiées dans le calcul de l'ancienneté.

Le nombre d'agents à promouvoir cette année n'est pas connu à ce jour. Rappel de l'an passé : dans l'interrégion 9 agents seulement avaient été promus au titre de la promotion active (dont 2 sur liste complémentaire) et 3 au titre de la promotion retraite.

Le directeur interrégional applique la note DG de mars 2012, il rappelle qu'il s'agit d'une liste d'aptitude et non d'un tableau d'avancement, que le classement doit être effectué « selon le seul critère du mérite individuel » et souhaite donc retenir en priorité les excellents dossiers.

La liste en actifs doit normalement reprendre ceux de la liste complémentaire de l'an passé, mais il n'y en avait plus aucun.

Promotions actives

1 dossier a été écarté d'entrée.

Le DI a repris les agents déjà proposés l'an passé en intercalant des agents qui n'étaient pas candidats jusque là.

La liste établie par le DI se monte à 20 agents proposés dans la mesure où il espère 8 à 10 promotions en actif. Concernant les agents qui n'ont pas été classés (alors qu'ils sont en meilleure place à l'état 36), il nous a précisé qu'il ne s'agissait aucunement de les écarter, que de toutes façons à partir de la 10^{ième} place le classement était moins important, qu'ils n'avaient aucune chance cette année mais qu'ils avaient vocation à passer contrôleur.

Promotions retraite :

Sur les 13 dossiers, le DI a sélectionné les 5 premiers, n'examinant pas les candidatures suivantes.

Nous avons passé un long moment sur les candidatures à double titre, demandant une suspension de séance pour que la CAPL puisse joindre un agent concerné.

Sans notre vigilance, le DI aurait d'emblée classé l'agent dans la liste proposée en retraite et l'aurait tout simplement exclu de la liste des actifs, laissant une chance certes à un ou une autre collègue en actif mais décidant à la place de l'agent.

Avis donc mesdames et messieurs les candidats, si vous postulez à double titre en espérant ainsi mettre plus de chance de votre côté, sachez tout de même que l'administration privilégie généralement les promotions retraites, gain de personnel en vue...

Nous avons tenu informés les agents inscrits, pour plus d'information vous pouvez contacter Cécile BAILHET au 02 41 41 15 54 ou par Mail : cecile.bailhet@douane.finances.gouv.fr

Questions diverses:

Nous avons évoqué des problèmes comptables de primes spécifiques aux marins (carénage) liés aux connexions faites par le service comptabilité entre les états fournis par les chefs d'unités et Mathieu. Le DI va se rapprocher de ses services pour régler ces problèmes. En cas de question sur ce sujet vous pouvez joindre Alain LE PORT (Lorient BGC)

Les représentants CGT
Cécile BAILHET, Jean-Luc PELLUCHON, Alain LE PORT et Jean-Luc MAIRY

Déclaration préalable à la CAPLI n°1 du 10 mai 2012.

TA au grade de IR3

Monsieur le Président,

Le changement pour une République enfin irréprochable vient de sortir des urnes le 6 mai. Le peuple a majoritairement choisi une autre voie, une autre politique sociale et une conception progressiste du service public au service des citoyens.

Espérons que le nouveau gouvernement mette en œuvre une autre politique pour l'administration des Douanes qui exerce, il est toujours bon de le rappeler, des missions régaliennes.

Nous souhaitons que le concept de la RGPP, et pour corollaire son cortège de suppressions d'emplois et de fermetures de sites, soit réexaminé. C'est l'équivalent des effectifs d'une Direction Régionale qui est supprimé par an en Douane depuis cinq ans. En 2012, c'est 372 emplois qui doivent être supprimés, 54 pour notre DI. Les prévisions pour 2013 sont aussi alarmantes avec 34 suppressions.

La CGT dit STOP. Elle fera tout pour que cette spirale s'arrête enfin et que l'on se mette autour de la table pour évaluer les besoins réels en effectifs, pour le maintien ou la création de services, pour une Douane socialement et économiquement utile.

Cerise sur le gâteau, le Directeur Général a signé la note n°120808 du 16 avril 2012, qui instaure un jour de carence pour les indispositions passagères, suite à la circulaire ministérielle DGAFFP n°NORMFPF 1205478 C du 24 février 2012 sur le jour de carence dans la fonction publique. ***Le manque de considération et le mépris envers les agents, il le confirme même au bout de son triste mandat.***

La CGT demande l'abrogation immédiate de cette note.

La mobilisation des Douaniers sur cette problématique, c'est aussi la transcription d'un malaise profond chez le personnel douanier, de souffrance au travail, d'incompréhension, de peur en l'avenir, de manques de moyens et de pressions hiérarchiques...

Pour le tableau d'avancement au grade d'IR3, la CGT revendique le principe de linéarité de carrière dans chaque corps ou catégorie avec un avancement aux conditions statutaires. Lors de différents groupes de travail, le SNADCGT a fait des propositions pour l'ensemble de la carrière des catégories A.

Une remise à plat est nécessaire afin de rendre plus lisible le déroulement de carrière. Il doit s'accompagner d'une simplification de la grille de la catégorie A dont la répartition en multiples grades rend la gestion chaotique et peu compréhensible.

Ces propositions visent à rendre la carrière des inspecteurs plus attractive à travers trois axes : - mieux reconnaître les qualifications initiales et acquises, - revaloriser la grille indiciaire, - simplifier le déroulement de carrière et le rendre plus transparent.

Nous proposons deux grades uniques et une revalorisation de la grille indiciaire pour les 2 grades.

- un grade (résultant de la fusion des grades d'inspecteur, IR3, IR2 et IR1) ouvrant accès à des fonctions d'encadrement, de gestion ou d'expertise ;
- un grade (résultant de la fusion des grades d'IP2, IP1, DSD2 et DSD1) ouvrant accès à des fonctions d'encadrement supérieur et de direction.

Les élus SNAD-CGT

Compte Rendu de la CAPLI n°1 du 10 mai 2012.

TABLEAU D'AVANCEMENT IR3

En préambule, nous avons fait une déclaration préalable (texte joint) dans laquelle nous dénonçons les suppressions d'emploi, nous demandons le retrait de la note de la DG du 16 avril dernier sur le jour de carence appliqué aux indispositions.

Notre déclaration porte aussi sur nos propositions de déroulement de carrière de la catégorie A, et nos revendications en matière de TA au grade d'IR3.

Le Président s'est contenté de donner une réponse basique de la DG que nous contestons.

Tableau d'avancement au grade de IR3 :

Dans le cadre du tableau d'avancement, le SNAD CGT revendique le principe de linéarité de carrière dans chaque corps ou catégorie avec un avancement aux conditions statutaires.

Pour l'année 2011, au plan national il y a eu 189 promotions, dont 14 promotions pour la DI de Nantes.

Pour l'année 2012, il y a 526 vocations au plan national et 30 vocations pour la DI de Nantes. 20 agents se sont portés candidats.

Proposition est faite par le président d'inscrire l'ensemble des candidats à l'exception d'un agent dont il considère que le dossier est insuffisant.

Le directeur interrégional applique la note DG du 18 avril 2012, qui précise les conditions statutaires. Il souligne que le classement doit être effectué « selon le critère du mérite individuel » et souhaite donc retenir en priorité les excellents dossiers.

Il précise qu'il prendra en compte, la responsabilité dans la fonction, l'aptitude dans le commandement, le travail dans le collectif et une équité dans l'évolution des carrières.

Promotions actives :

1 dossier a été écarté d'entrée.

Nous avons demandé que cet agent soit proposé même en fin de liste.

Le DI nous a répondu que pour cette promotion il n'était pas favorable mais que ce dossier pouvait évoluer positivement pour les promotions à venir.

Il est proposé au niveau national 46 postes en expert dont 19 en AG, 9 OPCO/CI, 4 SURV, 6 enquêteurs/ODJ, 3 informaticiens, 5 MAD/DET.

Le DI établit un classement suivant ses propres critères en prenant en compte les différentes familles.

Promotions retraite :

Il est proposé au niveau national 8 postes en promotion retraite.

Un seul agent candidat que le DI a retenu.

VOTE : POUR : l'administration, SNCD-FO

Abstention : CGT

Explication de vote : le DI a retenu les premiers dossiers classés dans chaque famille SURV, OP/CO et AG pour la promotion d'expertise et le seul candidat pour la promotion chef de service dans le cadre de la mobilité.

On s'est abstenu du fait du rejet d'un dossier et du non respect de la linéarité à partir du sixième rang.

Nous avons tenu informés les agents inscrits, pour plus d'information vous pouvez contacter Sylvie BOUYER au 05 49 61 50 87 ou par courriel : sylvie.bouyer@douane.finances.gouv.fr

Les représentants CGT
Sylvie BOUYER , Valérie GUILLAIN, Hugues ROY



Triskell



Syndicat National des Agents des Douanes
Section de BRETAGNE

Compte rendu du CHS/CT du 23 avril 2012.

Partie douanière :

1 / Présentation du rapport de l'inspection du travail concernant la restructuration de la brigade de Lannion

Le Directeur Régional fait un rappel de situation sur la restructuration de la brigade de Lannion, précisant qu'il n'y a pas eu de possibilité de reclassement des agents dans les administrations locales (remarque lui a été faite sur le non respect du protocole d'accompagnement des agents). Il est à noter la présence du docteur Deretz (médecin de prévention pour le département des Côtes d'Armor) qui s'est déplacé spécialement pour ce sujet.

Le président de séance rappelle le déplacement de l'inspection du travail dans les locaux de la brigade de St Brieuc (nouvelle affectation des collègues de Lannion) le 16 Février dernier afin d'y entendre les différents protagonistes .

Bien que conscient des risques encourus par les agents lors des trajets domicile/travail, le Directeur n'apporte aucune mesure immédiate. Il est en attente d'une réponse de la Direction Générale sur les préconisations de l'inspection du travail et réserve sa réponse pour les jours prochains.

Mr Crignon souhaite néanmoins introduire de la souplesse notamment lors de l'élaboration de la cote de service. Il est favorable au covoiturage et aux horaires longs pour limiter les trajets. Il ne souhaite pas s'engager par écrit sur une officialisation de ces nouvelles règles de vie du service: une brigade de surveillance doit, selon lui, garder son caractère opérationnel.

Mr Crignon attend donc une réponse de la part de la Direction Générale sur les préconisations des inspecteurs du travail et en particulier sur l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant et l'introduction du temps de trajet sur le temps de travail (des solutions existent déjà pour d'autres spécialités en Douane, remarque lui en a été faite).

Le Docteur Deretz déplore le manque de réaction et de réponse de la part de la hiérarchie douanière et rappelle qu'un an et demi aura été nécessaire pour commencer à faire avancer le dossier. Le médecin de prévention insiste à son tour sur les dangers encourus par les agents lannionnais lors de leurs nombreux déplacements et préconise également l'introduction du temps de trajet sur le temps de travail. Le médecin s'inquiète de l'état de santé de ses patients douaniers et attire l'attention sur le déséquilibre de leur rythme biologique. Le Directeur Régional lui renvoie la même réponse, à savoir l'attente d'une prise de position par la Direction Générale.

Pourtant certaines solutions peuvent déjà être apportées pour améliorer les conditions de vie des agents restructurés. Pour ce qui concerne les repas, pourquoi ne pas favoriser les longues durées ou prévoir une pause repas à la brigade et bannir au maximum en période hivernale les repas froids pris à l'intérieur d'un véhicule voire même dehors.

L'aménagement d'une salle de repos est impératif. Les locaux ne s'y prêtent pas mais la préconisation de l'inspection du travail sur le positionnement d'un local de type algéco sur l'espace vert à l'arrière du bâtiment, est judicieuse.

Concernant le reclassement des agents domiciliés à Lannion, il est encore possible d'explorer d'autres pistes dans les différentes administrations centrales ou territoriales et de déclencher à posteriori l'accompagnement social qui leur est légitimement dû.

Mr Crignon s'engage à présenter le suivi de ce dossier lors du prochain CHS-CT .

On aura noté l'embarras du nouveau DR quant à la reprise de ce dossier qui est une véritable patate chaude lancée par son prédécesseur.

2/ Présentation de l'étude ergonomique sur l'aménagement du bureau des Douanes à la DR:

Pour ceci , deux ergonomes du bureau SST se sont déplacés afin de présenter le futur projet.

Exposition de ces travaux en 2 phases :une phase de projection et une phase de consultation des personnels lors de groupes de travail.

Le travail présenté semble cohérent et faire preuve de réflexion . Le DR suivra les préconisations de l'étude ergonomique.

Les travaux effectués par la BHR devraient s'achever fin juin pour permettre une installation en septembre .

Il reste toutefois à être vigilant sur l'implantation de l'éclairage artificiel pour la partie la moins exposée à la lumière naturelle.

A ce propos , la fiche reprenant l'achat de 26 lampadaires est en suspens afin d' étudier d'autres possibilités d'éclairage.

Les toilettes à l'entrée seront conservées tandis que celles situées au centre du rez de chaussée seront prises en charge par la DR. Le CHS ne peut se substituer à l'administration dans un projet d'aménagement global.

Un deuxième local social d'une quinzaine de mètres carré sera aménagé en sous sol dans un second temps .Il disposera du nécessaire pour se restaurer.

Pour le mobilier, celui ci sera repris d'installations existantes , mais aux dires du DR il est en très bon état.

3/ L'immobilier en Douane:

- Comme écrit ci dessus l'installation du bureau de Chantepie à la DR.
- L'installation de la BGC dans les locaux partagés de la recette des Douanes de St Malo.
- Sacrifice de la salle de réunion de la brigade de Lorient afin d'accueillir 3 collègues restructurés du bureau de Quimper .M. Crignon semble conscient de l'étroitesse des locaux existants et est favorable à une future étude ergonomique afin notamment d'opérer une extension au dessus des garages déjà existants. Dossier à suivre .

4 / Divers :

- visites de sites douaniers en 2012 : on semble se diriger vers le bureau de Brest ainsi que les locaux de l'aéroport de Dinard Pleurtuit (qui dépendent de la brigade de St Malo).
- Certaines fiches n'ont pu être examinées de part leur arrivée tardive pour leur examen par le CHS. Elles sont reportées à la séance suivante .



ORGANIGRAMME salé !

Le SNAD-CGT a été dernièrement informé d'un projet ambitieux de réforme de l'organigramme du bureau principal de La Rochelle. Les agents ont dénoncé un projet mené à la cravache par le chef divisionnaire à La Rochelle, sans écoute ni concertation de sa part.

Ce problème a été évoqué par le SNAD-CGT devant le DI, à l'occasion de la réunion du 21 février dernier. M. Duyrat, DR à Poitiers, a également été alerté.

Le SNAD a mis l'accent sur les points suivants :

- le manque de communication dans laquelle cette réforme a été menée (agents en CA ou CM).
- le déficit d'écoute du Chef divisionnaire vis à vis de l'encadrement du bureau.
- l'organisation retenue s'écarte du schéma directeur imposé par la Réforme du dédouanement et manque de lisibilité.
- Cette réforme a induit la notion de métier et de spécialisation. Chaque agent est désormais rattaché à un métier bien précis, qui s'accompagne de formations spécifiques et obligatoires. La nouvelle organisation s'inscrit en contradiction avec ce principe.
- le SNAD a souligné le non sens de certains déplacements et les problèmes humains que la réforme allait engendrer.

Le DI nous a écouté avec attention et M. Duyrat s'est déplacé début avril sur La Rochelle afin de parler avec les agents et leur encadrement.

La CGT reconnaît bien entendu à l'administration le droit d'organiser les services afin de rechercher la meilleure efficacité possible.

Par contre, reconnaissons qu'une nouvelle organisation du travail est toujours lourde de conséquence. Celle ci doit être expliquée aux agents, le summum de l'efficacité managériale étant alors que celle ci soit acceptée par les agents.

Nous restons attentifs et à l'écoute des personnels !

RR de Poitiers : L'ancien seigneur Nantais poursuit ses méfaits

Les relations sociales à la RR de Poitiers se dégradent inexorablement ... déjà deux demandes de mutations internes ... des chefs absents et incolores incapables de faire filtre entre les agents et le RR.

RR cassant, blessant, méprisant, autoritaire ... Bref du grand PO, qui plus est ,aigri de n'être plus rien...

Bref, un réel problème humain .

"Wait and see" donc ... ça, c'est juste avant "search and destroy" !

Une bataille a été gagnée, mais il reste à conclure lors des élections législatives.

QUE RESTERA-T-IL DU SARKOZYSME ?



« Dans une démocratie qui lutte, qui veut conquérir la paix sociale, malgré les entraves, les embûches du chemin, le découragement devient un crime s'il persiste, car il ne tend à rien moins qu'à causer la défaite des combattants. Mais si vous avez le but idéal de justice sociale, si vous pensez aux générations futures, si vous les voulez plus heureuses, plus fraternelles, vous n'avez plus le droit au découragement, ni celui de désertir le combat. Ce n'est plus votre cause que vous défendez, c'est celle de vos enfants, c'est la cause de l'avenir.

Debout, donc, la victoire est à vous ».

Jean Jaurès

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

